

POUR AFFICHAGE

Meaux, le 11 décembre 2017

DEMANDES DE MUTATION HORS ACADEMIE DE CRETEIL

Demande de mutation dans un autre diocèse

Les professeurs des écoles qui souhaitent changer de diocèse dans le cadre du mouvement des maîtres en vue de la rentrée de septembre doivent, **avant le 31 janvier 2017**, adresser leur demande au Président de la Commission de l'emploi du diocèse demandé, **sous couvert du service de l'emploi du 1^{er} degré du diocèse d'origine**.

Ainsi, si vous êtes en poste dans l'un des diocèses de l'académie de Créteil, soit **Meaux, Saint-Denis ou Créteil** et que vous souhaitez faire une demande de **mutation pour un autre diocèse que ceux de notre académie** nous vous invitons à retirer un « **Formulaire de mutation interdiocésaine** » auprès de votre chef d'établissement. **Vous devez remplir autant de formulaires que de diocèses demandés. (a)**

Ces formulaires, une fois remplis, sont à remettre au chef d'établissement **au plus tard le JEUDI 25 JANVIER 2018**.

Les chefs d'établissement se chargeront de faire un envoi groupé des formulaires au service du Premier degré de la **DDEC de Seine et Marne à MEAUX*** (à l'attention de **Mme Meneault**) **de préférence par MAIL**.

Ensuite, le service du 1^{er} degré de Bondy transmettra les formulaires aux diocèses sollicités.

Josiane Meneault
Adjointe du Directeur diocésain



Adresses de retour à la DDEC 77 :

@ : j.meneault@ddec77.org

✉ : 2 rue Georges Lugol – BP1 - 77101 MEAUX Cédex

(a) Vous trouverez le formulaire type en pièce jointe. Il est à imprimer en autant d'exemplaires que nécessaire.